

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1987 B 00090

Numéro SIREN : 340 043 926

Nom ou dénomination : 40 - 30

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2020 sous le numéro de dépôt P2020/000057

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



1539218

Dénomination : 40 - 30
Adresse : 29 rue de la Tuilerie 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

n° de gestion : 1987B00090
n° d'identification : 340 043 926

n° de dépôt : P2020/000057
Date du dépôt : 30/09/2020

Pièce : Ordonnance du Président



1539218

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Dominique DURAND, Président du Tribunal de Commerce de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS 40 – 30, sise 29 rue de la Tuilerie à SEYSSINET-PARISSET (38170), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 340 043 926, représentée par la SCP FOLCO-TOURRETTE-NERI 34 rue d'Arménie 38000 GRENOBLE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019

Vu les articles L223-26, L241-5, R123-111, R223-18-1 et R210-19 du code de commerce.

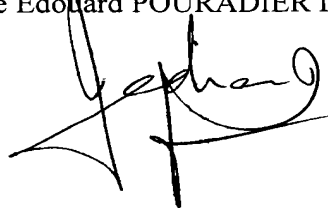
PROROGEONS jusqu'au 15/11/2020

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 de la SAS 40 – 30, sise 29 rue de la Tuilerie à SEYSSINET-PARISSET (38170), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 340 043 926 ;

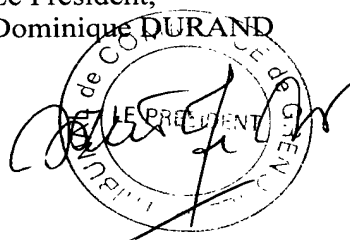
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le **29 SEP. 2020**

Le greffier associé,
Pierre Edouard POURADIER DUTEIL



Le Président,
Dominique DURAND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.72 € TTC (24.02 € HT – 4.8 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme





SCP FOLCO TOURRETTE NERI
34 rue d'Arménie 38000 GRENOBLE
Tel : 04.76.87.00.08 / Fax : 04.76.87.01.72

TRIBUNAL DE COMMERCE

16 SEP. 2020

GRENOBLE

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

A LA REQUETE DE

Monsieur Carlo AGNETTI, de nationalité Française, demeurant 665 Route de Clémencières 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX, agissant en qualité de Représentant Permanent de la société 40-30 DEVELOPPEMENT, elle-même Président de la société 40-30, Société par Actions simplifiées au capital de 500.000 €, dont le siège social à SEYSSINET (38170) Zone Industrielle de la Tuilerie 29, rue de la Tuilerie, inscrite au RCS de GRENOBLE sous le numéro 340.043.926,

Ayant pour avocat la SCP FOLCO-TOURRETTE-NERI – 34, rue d'Arménie - 38000 GRENOBLE

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Les comptes sociaux de la société ont été établis en temps utile et toutes les déclarations fiscales ont été régulièrement effectuées.

Toutefois, un retard dû à la crise sanitaire a empêché la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans le délai tel qu'il a été prorogé par l'ordonnance 2020-318, soit avant le 30 septembre 2020.

Il sollicite en conséquence le report de l'Assemblée Générale et la tenue de celle-ci au plus tard le 15 novembre 2020.

**Fait à GRENOBLE,
le 14 septembre 2020**

**Florence NERI,
Avocat**